



Conseil communal

Séance du 22 février 2021

DG (Cft 2 (02/11) Covid-19) - Extension d'affiliation de la Commune de MORLANWELZ à l'Intercommunale ORES Assets de 2025 à 2045 - Examen - Décision.

Référence : CC/21/2/3

Présences : M. Christian MOUREAU, Bourgmestre-Président, Mme Josée INCANNELA, MM. Jean-Charles DENEUFBOURG, Gérard MATTIA, Giorgio FACCO, François DEVILLERS, Échevins, ~~Mme Géraldine CANTIGNEAUX, Présidente du CPAS,~~ MM. Marceau MAIRESSE, Philippe BUSQUIN, Mme Carine MATYSIAK, MM. Nebih ALEV, Jean-Marie HOFF, Frédéric SCHEIRELINCK, ~~Alexandre MPASINAS,~~ Salvatore CHIAVETTA, ~~Mustapha ABDELOUAHAD,~~ Logan CHEVALIER, Thierry BONNECHÈRE, Melle Ines TASCA, MM. Emmanuel DEPERSENAIRE, Laurent LEURQUIN, Mmes ~~Isabelle COPIENNE,~~ Muriel DEPPE, ~~Géline LAMBOTTE,~~ M. Michel KOWARIK, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Considérant l'affiliation de la Commune de MORLANWELZ à l'Intercommunale ORES Assets ;
Considérant que l'Assemblée Générale (AG) du 22 juin 2017 a approuvé la prorogation du terme statutaire de l'Intercommunale jusqu'en 2045 ;
Considérant que cette prorogation, conforme au prescrit de l'article L-1523-4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.), est apparue de bonne gouvernance pour permettre à ORES Assets et à ses actionnaires, dont les intercommunales de financement, d'assurer le financement de leurs investissements, mais également pour donner une perspective professionnelle de long terme aux 2.300 agents de la Société ;
Considérant que, toutefois, la Commune de MORLANWELZ ne s'était pas prononcée concomitamment sur l'extension de son affiliation au sein de l'Intercommunale ;
Considérant que la Commune de MORLANWELZ souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'Intercommunale dont le terme a été prorogé à 2045 ;
Considérant que le mandat du gestionnaire de réseau de distribution devra également prochainement être renouvelé pour une nouvelle période de vingt (20) ans ;
Considérant que le moment est dès lors venu pour la Commune de MORLANWELZ, compte tenu de ces deux (2) échéances, de renouveler sa confiance dans le professionnalisme et le sens des responsabilités du Personnel d'ORES ;
Considérant qu'à cet effet, il est opportun que la Commune de MORLANWELZ se prononce quant à l'extension de son affiliation en cohérence avec le terme de 2045 et en vue du renouvellement du mandat ;
Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Secrétariat du Conseil communal de la Commune de MORLANWELZ ;
Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;
Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :

Article unique. - D'approuver l'extension jusqu'en 2045 de l'affiliation de la Commune de MORLANWELZ à l'Intercommunale ORES Assets.

En séance, le 22 février 2021
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 1 décembre 2021,

La Directrice Générale f.f.,
Martine BRIGOUDE

Le Bourgmestre f.f.,
François DEVILLERS